

30 ans de conseil architectural à la Réunion

A l'occasion des 30 ans de sa mission de conseil aux particuliers, le CAUE présente une exposition illustrant les situations les plus couramment traitées par ses architectes-conseillers lors des permanences architecturales dispensées en mairies. Elle permet de constater la diversité des conseils pouvant être apportés au particulier afin de l'aider à construire un projet de qualité en termes d'architecture et d'environnement.

Cette exposition, réalisée par les architectes-conseillers eux-mêmes, a pour vocation de valoriser, auprès du grand public, le conseil architectural.

Ce service gratuit est né de la Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 et a permis l'accès à l'architecture pour tous : il est ouvert à tous ceux qui souhaitent construire ou rénover leur maison.

Le CAUE de la Réunion, créé en 1979, propose ces permanences architecturales **dans toutes les communes de l'île** depuis 1985. Son réseau d'architectes-conseillers assure actuellement plus de **70 permanences par mois et plus de 4 500 rendez-vous par an** ! Afin de proposer aux particuliers un véritable pôle de conseil lié à l'Habitat, les permanences du CAUE ont lieu conjointement avec celles des conseillers-juristes de l'ADIL, qui interviennent notamment sur les aspects financiers (défiscalisation, crédit d'impôt, PTZ...).

Une vingtaine de projets présentée

Construction contemporaine ou d'inspiration créole, réhabilitation de patrimoine, extension, implantation sur le terrain, conception du jardin... autant de thématiques généreusement illustrées dans ces 11 kakémonos.

Chaque thématique part du projet initial d'un pétitionnaire (qui souhaite rénover une case traditionnelle, construire en s'inspirant du cachet des cases créoles, agrandir son salon, construire sur un terrain en pente, etc.), puis expose - grâce à des croquis réalisés lors de l'entretien - la proposition de l'architecte-conseiller du CAUE.

Il s'agit de propositions qui améliorent le volume des toitures, l'organisation des plans intérieurs, l'implantation sur le terrain, la ventilation, l'éclairage, l'infiltration des eaux de pluies, le traitement des abords...

La réalisation finale est ensuite présentée en parallèle, sous forme de photos et croquis.

Cette présentation permet de **comprendre facilement l'évolution des projets à la suite de l'entretien avec l'architecte-conseiller**. Tous les projets présentés sont réels et ont tous été réalisés à la Réunion.

Afin d'avoir une idée de la diversité des conseils, toutes les thématiques sont agrémentées d'autres exemples de projets (présentés sous forme d'AVANT/APRES) ayant fait l'objet de l'intervention de l'architecte-conseiller du CAUE puis réalisés par des architectes libéraux.

Cette exposition est aussi l'occasion pour le CAUE de rappeler son rôle de relais vers les partenaires. Pour chaque thématique, il indique les professionnels indispensables à la réalisation d'un projet de qualité (services urbanisme, ABF, entreprises, bureaux d'études, architectes et paysagistes libéraux, opérateurs sociaux...).

Les principaux champs d'intervention

L'intervention de l'architecte-conseiller du CAUE offre au particulier l'assurance d'une certaine qualité architecturale dans son projet. Son rôle est de lui fournir les informations nécessaires à la réalisation de son projet. L'exposition aborde les principaux champs d'intervention de l'architecte-conseiller : **l'adaptation de la construction au terrain naturel** (bonne implantation, orientation et vues, assainissement, accessibilité, conception du jardin), **l'adaptation au climat** (orientation, choix des matériaux, ventilation traversante, protection solaire, végétation, énergies renouvelables, économies d'eau...), **l'adéquation entre budget et projet** (composition familiale, mode de vie, ressources financières...), **l'aide aux démarches administratives** (dossier de permis de construire, déclaration préalable...).

PATRIMOINE RÉHABILITÉ

« Je souhaite rénover cette case traditionnelle, par quoi commencer ? » »



LES PREMIÈRES QUESTIONS POSÉES

- > Il existe une ancienne cuisine, dois-je la conserver ?
- > Comment rénover les façades ?
- > Faut-il conserver les planchers existants ?



L'ARCHITECTE-CONSEILLER PROPOSE DE

- > Réaliser avant tout un diagnostic précis de la case (termites...)
- > Conserver les bâtiments annexes existants (ancienne cuisine au feu de bois)
- > Lister et conserver le maximum d'éléments patrimoniaux existants tout en les mettant en valeur
- > Choisir des entreprises spécialisées dans le domaine de la réhabilitation



LE PROJET RÉALISÉ



bardage tôle remplace par un bardage bois

auvents conservés

couleur claire du bardage

couleur plus soutenue sur les volets



LE CAUE, UN RELAIS VERS

► L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE (ABF)

Garant de la préservation du patrimoine recensé, il peut vous orienter pour la rénovation de votre case. Dans le cas de bâtiments classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques, vous pouvez bénéficier de subventions pour la restauration de votre patrimoine.

► LES ENTREPRISES SPÉCIALISÉES

La réhabilitation d'un bâtiment ancien de valeur patrimoniale nécessite de maîtriser les techniques constructives et de choisir les matériaux adaptés. Les entreprises spécialisées disposent de ce savoir-faire indispensable à la réussite de votre projet.

CONSTRUCTION CONTEMPORAINE



On aimerait une maison contemporaine mais l'image et le fonctionnement ne nous conviennent pas! >>>



LE PROJET INITIAL PRÉSENTÉ AU COUPLE NE FONCTIONNE PAS

- > Volume massif et peu harmonieux : toitures complexes, dissymétries et réalisation difficile et coûteuse!
- > Programme incomplet : il manque une chambre.

L'ARCHITECTE-CONSEILLER PROPOSE DE

- > Simplifier les toitures afin d'alléger les volumes
- > Favoriser la ventilation naturelle et traversante par la création d'impostes vitrées
- > Réorganiser les plans intérieurs



LES TRAVAUX



LE PROJET RÉALISÉ

Un confort thermique obtenu par l'utilisation du bois et une implantation Nord-Sud



vue mer

pergola pour se protéger de l'ensoleillement

bardage bois

ventilation naturelle

arbre conservé



LE CAUE,
UN RELAIS VERS

▶ LES ARCHITECTES EN EXERCICE LIBÉRAL

Ces professionnels vous accompagnent et réalisent votre projet. Ils vous font bénéficier de leur expérience et assurent le suivi de votre chantier. Rapprochez-vous des architectes-conseillers pour obtenir la liste de l'Ordre des architectes de La Réunion.

CONSTRUCTION D'INSPIRATION CREOLE

« Je réalise une construction neuve et je souhaite m'inspirer du cachet des cases créoles, comment adapter mon projet ? » »



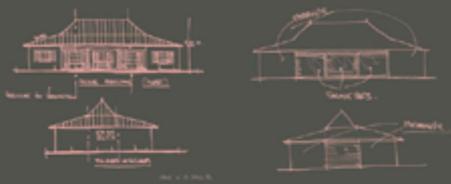
LE PROJET INITIAL POSE UN PROBLÈME RÉGLEMENTAIRE ET N'EST PAS REPRÉSENTATIF DE L'ARCHITECTURE CRÉOLE

- > Le règlement d'urbanisme ne permet pas de construire un étage.
- > Les proportions de la toiture, de la façade et des fenêtres ne répondent pas à celles de l'architecture créole traditionnelle.



L'ARCHITECTE-CONSEILLER PROPOSE DE

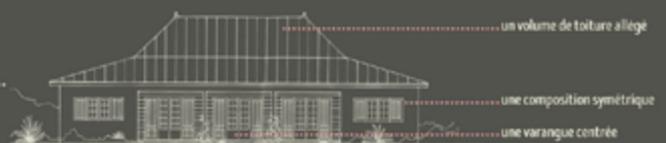
- > Réorganiser le programme sur un niveau
- > Respecter la symétrie et les rapports de proportion de l'architecture créole



Plans : 201,14 m² → P.M.U. d'une HABITATION TYPE 18 + 2 chambres et table d'hôte
Plans : 144,14 m²

Un plan repensé pour avoir toutes les pièces au rez-de-chaussée et une varangue centrée

LE PROJET RÉALISÉ



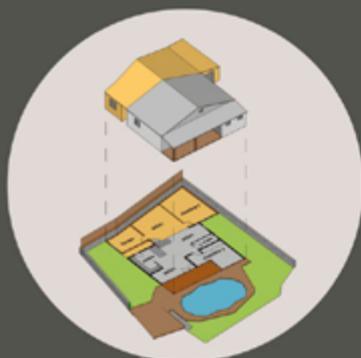
**LE CAUE,
UN RELAIS VERS**

► LE SERVICE URBANISME DE VOTRE COMMUNE

Avant d'entamer votre projet, renseignez-vous sur vos droits à construire, sur les réglementations du Plan Local d'Urbanisme et du Plan de Prévention des Risques naturels qui s'appliquent à votre quartier.

RÉUSSIR SON EXTENSION

« Je voudrais agrandir mon salon, créer une chambre supplémentaire et un bureau, mais je n'ai pas beaucoup d'espace sur mon terrain. Qu'est-ce que je peux faire ? » »



LE PROJET INITIAL PRÉSENTÉ NE FONCTIONNE PAS

- > L'extension en mitoyenneté assombrit totalement le salon, sans possibilité d'ouverture côté voisin.
- > Aucune ventilation naturelle traversante dans la chambre et le bureau



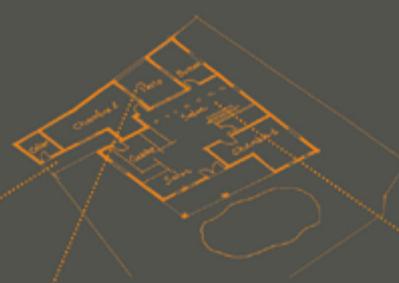
avant travaux

L'ARCHITECTE-CONSEILLER PROPOSE DE CRÉER UN PATIO AFIN DE



patio, sol drainant

- > Favoriser la ventilation traversante pour le salon, la chambre et le bureau
- > Garantir un éclairage naturel satisfaisant
- > Permettre l'infiltration des eaux de pluies et l'apport de végétaux



après travaux, déplacement de l'escalier

LE PROJET RÉALISÉ



intégration discrète du bardage en bois



volets persiennés



patio végétalisé



jalousies et brasseurs d'air



salon lumineux



LE CAUE,
UN RELAIS VERS

► LES BUREAUX D'ÉTUDES ET LES ENTREPRISES SPÉCIALISÉES

Démolir ou agrandir peut fragiliser la structure existante et causer des désordres inattendus. Avant de commencer vos travaux, consultez ces professionnels.